



Association pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

de BASABÜRÜA

Association pour la protection et le repeuplement du poisson dans le gave du Saison et ses affluents et pour la défense des intérêts des pêcheurs

Siège Social

Mairie de LAGUINGE-RESTOUE

Adresse

M. Clément BOSOM

64560 LICQ-ATHEREY

Compte-rendu de l'Assemblée Générale

de l'AAPPMA de Basabürüa

Samedi 25 février 2012 - 17 h 00 – Laguinge-Restoue

Après avoir remercié l'ensemble des personnes présentes, Clément BOSOM, le président, ouvre la séance, à 17h30, en demandant à l'assemblée d'observer une minute de silence à l'intention des membres de l'association et des aides bénévoles disparus au cours de l'année.

La parole est alors donnée à Ruben GOMEZ, maire de Laguinge-Restoue, qui accueille chaleureusement l'ensemble des personnes présentes. Un point est fait par le Maire sur le projet de station de traitement des eaux usées du bourg de Restoue.

Le président présente ensuite à l'assemblée le nouveau directeur de la fédération de pêche des Pyrénées Atlantiques en la personne de Guillaume Barranco. Il le remercie d'avoir fait le déplacement.

Guillaume Barranco prend la parole et explique à l'assemblée la mission qui lui incombe en tant que directeur et remercie l'association pour son invitation.

La parole est donnée à Arnaud VILLENEUVE, conseiller général du canton de Tardets-Sorholus qui développe devant l'assemblée toute la nécessité de voir une association comme l'AAPPMA de Basabürüa œuvrer dans le canton. Cela compte tenu de l'attrait touristique que représente localement la pêche et des compétences des membres qui la composent.

Le président annonce à l'assemblée l'ordre du jour et donne la parole au Trésorier de l'association, Gabriel SAGASPE.

Bilan financier de l'AAPPMA de Basabürüa :

Gabriel SAGASPE, trésorier de l'association, après contrôle par le Commissaire aux comptes Jean Pierre Larrandaburu, présente le bilan financier de l'association (dossier ci-joint).

Il en profite pour remercier l'ensemble des communes (*Sainte-Engrâce ; Ossas-Suhare ; Tardets-Sorholus ; Charritte de Bas ; Montory ; Laguinge-Restoue ; Alos-Sibas-Abense ; Larrau,*) et des entreprises soutenant financièrement l'association (*Ets Hastoy ; Ets C.R.I ; Ets Beguerie ; Ets Laborde, SHEM ; Ets Bergerot, Ets C.T.N*)

L'assemblée, à l'unanimité des membres actifs présents, approuve le bilan financier.

Bilan moral de l'APPMA de Basabürüa :

Nicolas CURUTCHAGUE, le secrétaire, prend la parole et aborde les sujets suivants :

Ventes des permis : La vente des cartes de pêche en 2011 fut globalement en progression.

Personne Majeures :	192 cartes	} 255 cartes
Interfédérales :	63 cartes	
Personnes Mineures :	49 cartes	
Femmes :	12 cartes	
Découverte :	129 cartes	
Vacances :	19 cartes	
Journalière :	36 cartes	
Migrateurs :	7 timbres	
Timbres Halieutiques :	10 timbres	

Le président prend la parole et aborde les sujets suivants :

Alevinage : 50000 truitelles ont été réparties sur les cours d'eau du bassin versant

Nettoyage : Un nettoyage des détritiques sur les bords du gave du Larrau a été réalisé par les membres de l'AAPPMA. Clément BOSOM souligne l'intérêt d'une telle opération et propose d'autres actions de ce genre. Unanimement l'assemblée approuve cette démarche citoyenne.

Parcours Enfants : Un lâcher de 100 kg de truites adultes a été réalisé sur les 6 parcours enfants gérés par l'AAPPMA.

Cormorans : Les personnes habilitées ont participé aux opérations de régulation et d'effarouchement des grands-cormorans et des visons d'Amérique.

Journées d'initiation : Une belle journée d'initiation en juillet a été réalisée par les membres de l'AAPPMA pour les enfants du centre aéré de Tardets.

Travaux divers : Le bureau de l'AAPPMA a suivi la vidange des lacs d'Iraty, les travaux du SIGOM et de la SHEM, et a effectué plusieurs visites après la crue de Novembre.

Clément BOSOM adresse ses compliments à Raphael ROY, technicien du SIGOM, ainsi qu'à l'entreprise Bergerot pour la qualité des travaux en cours sur les berges du Saison. Il souligne les précautions prises par l'entreprise pour ces travaux notamment pour la préservation des frayères sur les radiers et bras secondaires du gave.

Clément BOSOM informe l'assemblée qu'il a suivi la vidange des deux lacs d'Iraty, il s'étonne de voir l'AAPPMA ne pas être destinataire des résultats de l'étude d'impact liée à cette opération malgré une demande écrite faite.

Réunion diverses : Le bureau de l'AAPPMA a participé à diverses réunions durant l'année 2011 (Natura2000, APRN, SIGOM, Fédération, SHEM, ONEMA).

Clément BOSOM informe l'assemblée qu'une réunion a eu lieu avec l'ONEMA et un bureau d'étude pour définir les zones de dépôts de granulats qui seront extraits cet été pour l'opération de dégravement de la retenue d'Etchelu. Il souligne que ces travaux se présentent très bien.

Lâchers-Kayaks : Le bureau de l'AAPPMA a participé aux négociations des Lâchers-Kayaks sur le gave du Larrau. Ces lâchers, après décision de la DDTM, ne seront plus réalisés en période de fraie, entre le 15 novembre et le 15 mars.

Site internet : Clément BOSOM félicite Alain LETRANGE pour le travail réalisé sur le site internet de l'association (<http://basaburua.fr/>). L'assemblée applaudit Alain LETRANGE compte tenu de la qualité et de l'attractivité du site web.

Election des membres du conseil d'administration :

Clément BOSOM, président de l'association, a procédé à l'énumération des personnes candidates au conseil d'administration de l'association. Candidatures envoyées à l'association suite à l'appel à candidature effectué par voie de presse conformément aux statuts de l'association (copie document joint).

Les candidatures, sont les suivantes :

ACCOCEBERRY Jean, ALCACEBE André, ALTHABE Pierre, ARRAMBURU Jean-Louis, BOSOM Clément, CAUBET Jean-Gabriel, CURUTCHAGUE Nicolas, LARRANDABURU Bernard, LETRANGE Alain, OXIBAR Martin, SAGARDOY Jean-Marie, SAGASPE Gabriel, SECALOT Michel, URHE Joseph.

Une liste des candidats est distribuée aux membres actifs de l'association afin d'effectuer un vote à bulletin secret dans une urne mise à disposition.

Le vote se déroule dans le calme, un isolement étant mis à disposition des votants, au nombre de 25 (copie feuilles de pointage jointe).

Le vote terminé, le dépouillement est effectué devant l'assemblée et le résultat est donné à haute voix par Nicolas CURUTCHAGUE, secrétaire de l'association.

Chaque candidat est élu à l'unanimité des votants.

Le conseil d'administration est validé par l'assemblée générale.

Election du bureau de l'AAPPMA :

Dans la foulée Clément BOSOM propose au conseil d'administration de s'isoler pour élire le bureau de l'association. Après isolement dans une salle annexe, le conseil d'administration élit, à bulletins secrets, sans abstention ni votre contraire le bureau suivant :

- Président : Clément BOSOM / 64560 LICQ-ATHEREY
- 1er Vice-président : Jean-Gabriel CAUBET / 64470 LAGUINGE-RESTOUE
- 2^{ème} Vice-président : Michel SECALOT / 64560 SAINTE-ENGRACE
- Trésorier : Gabriel SAGASPE / 64560 LICQ-ATHEREY
- Trésorier adjoint : Martin OXIBAR / 64470 OSSAS-SUHARE
- Secrétaire : Nicolas CURUTCHAGUE / 64560 LICQ-ATHEREY
- Secrétaire adjoint : Bernard LARRANDABURU / 64560 LICQ-ATHEREY

Délibération :

- Changement de nom de l'association :

Nicolas CURUTCHAGUE propose à l'assemblée de modifier le nom de l'association.

Le nom de : « AAPPMA de Basabürüa (Haute-Soule) » est validé par un vote, à l'unanimité des membres présents.

La délibération de l'assemblée générale sera transmise à la sous-préfecture d'Oloron-Sainte-Marie pour modification des statuts.

- Prix des cartes « Découverte » et « Personne Mineure »:

Le prix des cartes « Découverte » et « Personne Mineure » a été augmenté par la fédération de pêche des Pyrénées Atlantiques.

Nicolas CURUTCHAGUE propose que l'association supporte elle-même, avec ses fonds propres, l'augmentation effectuée par la fédération, afin de maintenir les prix de ces cartes sur le barème de 2011

Les prix des cartes pour 2012 sont validés par un vote à l'unanimité des membres présents à l'assemblée générale, à savoir :

- Cartes « Découverte » : 3€00
- Cartes « Personne Mineure » : 15€00

Débats divers :

Pollutions diffuses :

Clément BOSOM argumente sur l'intérêt des dispositifs d'assainissement et se satisfait de voir la progression de ces travaux sur la commune de Montory.

Ruben GOMEZ, argumente à son tour en soulignant les nuisances souvent méconnues de la station de ski de La Pierre Saint Martin, sur le Gave de Sainte Engrâce.

Le sujet développé, technique, met en évidence de réelles problématiques liées aux eaux usées du site, au fonctionnement des canons à neige et au salage des routes, sur le massif karstique de La Pierre Saint Martin.

Cartes de pêche sur internet :

Nicolas CURUTCHAGUE présente le nouvel outil informatique pour prise de carte de pêche sur internet. Il souligne tous les avantages d'un tel outil mais met aussi en évidence certaines craintes à long terme, notamment celle de perdre la maîtrise financière de l'argent issu des ventes de cartes de pêche.

Achat d'une cuve de transport :

Clément BOSOM exprime sa plus grande surprise de voir les demandes de subventions faites par l'AAPPMA auprès de l'UNPF ne pas aboutir.

Il souligne tout l'intérêt pour l'association de bénéficier d'un tel outil pour effectuer les opérations de sauvetage de poissons et craint de ne pas pouvoir en faire l'acquisition faute de financements.

Guillaume BARRANCO explique alors les raisons de non-éligibilité à cette subvention mais annonce qu'il va quand même tout faire pour y parvenir.

Une sollicitation orale est alors faite à Arnaud VILLENEUVE qui évoque une possible aide du conseil général en fonction des critères propres à la collectivité dont il est élu.

Une demande sera faite par l'AAPPMA auprès de celle-ci durant l'année 2012.

Décision du C.A de la Fédération :

Nicolas CURUTCHAGUE présente à l'assemblée une décision prise par le Conseil d'administration de la Fédération de Pêche des Pyrénées-Atlantiques.

Cette décision porte sur le blocage, pendant 4 années, de la quote-part destinée aux AAPPMA du département, basée sur la vente des permis de pêche.

En résumé, qu'une association gagne ou perde des permis dans les 4 futures années, elle ne bénéficiera « que » ou « toujours » d'un montant de réversion annuel basé sur la vente des permis de l'année 2010.

Selon Guillaume BARRANCO, cette décision a été prise par la fédération pour se prévenir d'un éventuel affaiblissement financier des AAPPMA sujettes à une forte baisse des ventes de permis à cause des ventes par internet.

Nicolas CURUTCHAGUE annonce alors le montant de la quote-part destiné à l'association sur chaque permis à savoir, 13€50.

En 2010, l'AAPPMA de Basabürüa a vendu 240 permis soit une rentrée d'argent brute de 3240€00.

Jusqu'en 2015, qu'elle vende plus ou moins de permis, l'association bénéficiera toujours de cette somme.

Un scandale selon lui compte tenu de l'évolution certaine due aux ventes par internet bénéfique aux associations gérant un domaine de qualité tel que celui de l'AAPPMA de Basabürüa.

Il conclut en rappelant à l'assemblée que jusqu'à présent les grosses (par le nombre de membres) associations du département ne se sont jamais souciées des difficultés financières des autres AAPPMA si ce n'est par le biais de la caisse de réciprocité, formidable outil d'équité.

Pourquoi un tel revirement de situation avec l'arrivée de la vente des permis par internet ? Les raisons sont claires selon lui, une crainte des ces grosses AAPPMA de voir leurs ventes de permis et donc leur autonomie financière fondre d'année en année.

Centre de traitement de Charritte de Bas:

La parole est donnée au maire de Charritte de Bas, M. ETCHEBERRY, qui explique à l'assemblée où en est la procédure de la mairie qu'il gère, contre le centre d'enfouissement de déchets prévu sur sa commune

Perspectives 2012 :

Ventes de Cartes par internet : L'AAPPMA mettra à disposition une interface de délivrance de cartes de pêche sur internet chez ses dépositaires.

Alevinage : 60000 alevins seront répartis sur le bassin versant et 100 kg de truites adultes seront lâchés sur les parcours enfants

Cartes découverte et mineure : L'AAPPMA prendra en charge l'augmentation faite par la fédération de pêche des Pyrénées-Atlantiques sur les cartes « Découverte » et les cartes « Personnes Mineures ».

Cuve de Transport : L'AAPPMA va acheter une cuve de transport pour les alevins.

Opération de nettoyage des berges : L'AAPPMA va renouveler son opération de nettoyage des berges.

Journées d'initiation : L'AAPPMA renouvellera sa journée d'initiation à la pêche pour les enfants du centre aéré de Tardets-Sorholus. Elle étendra cette action aux jeunes handicapés de Haute-Soule.

À 19h00, l'ordre du jour étant épuisé, Clément BOSOM lève la séance.

L'assemblée se retrouve alors autour d'une collation offerte par l'association avec la contribution des bénévoles de la commune de Laguinge-Restoue.

Pour le bureau,

Le président,

Clément BOSOM

Le secrétaire,

Nicolas CURUTCHAGUE